

Heures de recherche d'emploi

Par Lauren COHE, le 17/06/2008 à 11:36

Bonjour je suis cadre (commerce de gros convention n°3044) J'ai été licencié dans le cadre d'un licenciement économique Ma période de préavis est de trois mois

Mon employeur m'avait indiqué que nous grouperions les 2h00 de recherche d'emploi à la fin du préavis.

Il avait calculé lui-même 2h00x23joursx3mois = environ 138h00

Or maintenant que je suis à la fin du 2ème mois il me dit que son conseil lui a précisé qu'il y a un maximum de 40h00 pour les heures de recherche d'emploi

j'ai bien lu la convention collective qui indique bien qu'il y a 40h00 mais cela peut ne concerner que les salariés qui ont un mois seulement de préavis...

Pouvez vous me dire si les cadres ont 40h00 de recherche d'emploi par mois de préavis soit 120h00 au total ?